

Sommaire

Page 1Stage FSU de décembre
Page 2 à 7Encart spécial « congrès FSU »
Page 8Modalités d'inscriptions au stage
FSU de décembre

Déposé le

***Jeudi 10 décembre de
9h à 16h à Trappes***

***Stage :
Quelle organisation
syndicale voulons-
nous ?***

La décision du premier ministre de passer en force quant aux négociations PPCR (Parcours Professionnels Carrières Rémunérations) , malgré le rejet du protocole préalable par trois organisations syndicales représentant 52% des fonctionnaires, nous interroge sur la conception du dialogue social par ce gouvernement.

Au sein de notre fédération, des débats passionnés ont eu lieu quant à la position à adopter vis-à-vis de ce protocole. Débats qui nous ont amené à nous poser la question, évidente en cette année de congrès, du fonctionnement de notre fédération syndicale et de ses objectifs

Parce que nous ne concevons pas le syndicalisme comme une affaire d'initiés, nous vous invitons donc à poursuivre ces débats lors de notre traditionnel stage automnal qui se déroulera le jeudi 10 décembre, à Trappes.

Evelyne BRAS DIANA - Simon GAUTIER - Michel CHASTAN
Co-Secrétaires départementaux

S'inscrire au stage de formation syndicale : c'est un droit !

Tout personnel titulaire ou auxiliaire a droit à 12 jours d'autorisation d'absence par an pour participer à des stages de formation syndicale, dans la mesure où ceux-ci sont organisés par un organisme agréé, ce qui est le cas du Centre National de Formation Syndicale de la FSU. Pour s'inscrire, il suffit de recopier la demande ci-dessous à la main et l'adresser par voie hiérarchique au Recteur ou à l'Inspecteur d'académie ou à son équivalent selon le cas, un mois avant la date du stage.

En cas de difficultés, **nous prévenir** pour vous aider à faire respecter vos droits. Seule la nécessité de service, dûment justifiée, peut engendrer un refus : ce ne sont pas les chefs hiérarchiques directs (chef d'établissement, IEN) qui expriment ce refus mais le Recteur ou le Directeur académique ! L'absence de réponse équivaut à autorisation !!

La FSU 78 organise deux stages importants par an. Le premier traite de thèmes revendicatifs.
Ces stages sont ouverts à tous, syndiqués FSU et non-syndiqués. Il suffit de déposer sa demande (voir ci-joint).

**Jeudi 10 décembre de 9h à 16h à Trappes, Stage :
Quelle organisation syndicale voulons-nous ?**

Pour participer au stage
du 10 décembre, il faut :

1

d'abord déposer une demande de congé pour formation syndicale **avant le 10 novembre !**

Modèle de demande de congé pour formation syndicale

Nom
Prénom
Grade
Affectation

à Monsieur le Recteur/ Monsieur le Directeur académique /
Adresse

Monsieur le Recteur / Directeur,

Conformément aux dispositions de la loi N°84-16 du 11/01/84 ,
article 4; alinéa 7, portant statut général des fonctionnaires * ,
définissant l'attribution des congés pour formation syndicale
avec maintien intégral du salaire, j'ai l'honneur de solliciter un
congé le 16 mai 2011 pour participer à un stage de formation
syndicale.

Ce stage se déroulera à Trappes (maison des familles).

Il est organisé par la FSU, sous l'égide du Centre National de
Formation Syndicale de la FSU, organisme agréé figurant sur la
liste des Centres dont les stages ou sessions ouvrent droit aux
congés pour formation syndicale (arrêté du 02/02/95 publié au
J.O. du 10/02/95).

Dater et signer

** Pour les non-titulaires, remplacer par : de la loi n°82-997 du 23/11/82 relative aux agents non titulaires de l'État.*

2

Puis nous prévenir de votre participation (pour des problèmes d'intendance !) : coupon réponse à nous renvoyer par courrier adressé à « FSU78 - 24 rue Jean Jaurès - 78190 Trappes. Vous pouvez aussi le télécharger à l'adresse suivante : <http://sd78.fsu.fr/> le compléter et l'envoyer par courriel à : fsu78@fsu.fr

Inscription au stage FSU78 du 10 décembre 2015 de :

Nom et prénom :

Adresse e-mail :@..... **Tél :**/...../...../...../...../.....

Affectation : **Catégorie :**

Syndiqué(e) à un syndicat de la FSU (si oui lequel) **oui** Syndicat National : **non**

Déjeunera le midi (repas convivial sur place) : **oui** **non** (Préparé par des militants donc important pour prévoir le nombre de repas). Participation : 8 € à payer sur place.

Lieu du stage : Maison des Familles - Rue Jean Zay - Trappes.

Horaires : de 9h30 (mais accueil « café » dès 8h45) à 16h00

Plan d'accès : <http://sd78.fsu.fr/> ou sur demande à fsu78@fsu.fr